

Fichier de renseignements personnels Liste des membres internes et externes des comités de sélection

Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels(L.R.Q., chapitre A-2.1), le ministère rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

54 de la même loi.		22 11101111	actom porbonneries	s corres due correstes bar i arciere	
1. Identification du fichier					
Nom du fichier: Liste des membres internes et externes des comités de sélection					
Description du contenu: Membres internes et externes des comités de sélection					
Date de création: 2012-04-25					
2. Catégories de renseignements	contenus	dans le	fichier		
X Renseignements concernant l'identité		X Renseignements concernant l'emploi			
Renseignements concernant la santé et/ou se sociaux		ervices	X Renseignements	concernant l'éducation	
X Autre(s): financier		3			
3. Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés					
Application d'une loi: (spécifier):					
X Application d'un règlement: (spécifier):		Règlement sur les contrats de services des organismes publics			
Application d'un programme: (spécifier):					
X À des fins statistiques (spécifier):		N			
Autre(s): (spécifier):					
4. Mode de gestion du fichier					
X Numérique					
Autre(s):(spécifier):					
Localisation dans un endroit unique:			Oui X Non		
Durée de conservation de l'information prévue au Calendrier de conservation des documents: Aussi longtemps que le membre est actif					
5. Provenance de l'information versée au fichier					
X La personne concernée X Un employé du ministère Un autre organisme					
Autre(s):(spécifier):					
6. Catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier					
X Le personnel du Ministère					
The personner du ministère		I			
Autre(s):(spécifier):					

7. Categories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions					
Cadre					
8. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels					
X Accès sécurisé au fichier (physique ou logique)	Environnement réseau sécurisé				
Journalisation des actions	Mesures spécifiques d'élimination de données				
Application d'une politique de sécurité	Mesures spécifiques concernant le matériel et le programme				
Autre(s):					
9. Identification de l'unité administrative détentrice du fichier					
C154540-Direction des contrats					
10. Fonction du gestionnaire responsable du fichier et direction générale					
Directeur - REGROUPEMENT DGSMA SANS DGAR					

Formulaire complété le 2012-04-25